
DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Performance des
Services Délégués

CF/MG

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de clientèle pour des travaux sur les réseaux
d'assainissement et des travaux de raccordement

P.J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa souhaite confier à un prestataire, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement de la Ville, ainsi que des travaux de raccordement sur les réseaux en question.

Ces travaux sont indispensables au maintien en bon état du patrimoine (reprise de réseaux défectueux, travaux sur regards et grilles, ...) et à une gestion pérenne de ces équipements.

Le marché proposé servira également à la réalisation de travaux de création de regards, de branchement et de raccordement sur les réseaux publics d'assainissement, afin de permettre le raccordement des usagers sur ces réseaux.

Le marché est prévu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, selon un montant prévisionnel annuel de 100 millions F/CFP.

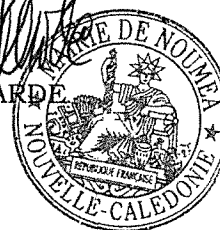
Il est proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le marché de clientèle correspondant avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres.

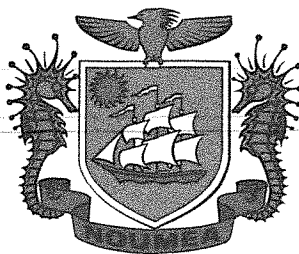
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
14.03.2018	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
28.03.2018	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
			M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	:	49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/184 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/47 du 14 mars 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité/ de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer le marché de clientèle à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour des travaux sur réseaux d'assainissement et de raccordement.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre les travaux de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement publics et les travaux de raccordement sur ces réseaux en domaine public.

ARTICLE 3 /

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 100 millions F/CFP annuels imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

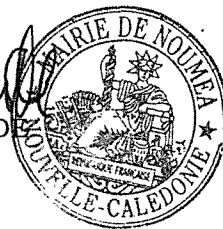
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.P.S.D.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~est~~ publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances